



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9377^e séance

Vendredi 14 juillet 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Lord Ahmad	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. Marquardt Bayer
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M ^{me} Zabolotskaya
	France	M ^{me} Dime Labille
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M. Kuymizakis
	Mozambique	M. Bambissa
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Haïti à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/519, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Équateur et les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2692 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis continuent d'être solidaires du peuple haïtien en ces temps difficiles. Comme le Secrétaire d'État Blinken l'a récemment déclaré à la Communauté des Caraïbes à l'occasion de sa session plénière, nous travaillons avec nos partenaires pour « aider le peuple haïtien à façonner son avenir et à rétablir l'ordre démocratique dans le pays ». La prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) aujourd'hui constitue une étape importante vers la réalisation de ces objectifs, et les États-Unis ont été fiers de voter pour la résolution 2692 (2023) et d'œuvrer en étroite collaboration avec l'Équateur, notre corédacteur, pour parvenir à un texte consensuel.

Le BINUH demeure une force positive en Haïti. Il continue d'appuyer la Police nationale d'Haïti et de lutter contre la violence en bande organisée dont souffre le

peuple haïtien. Dans sa résolution, le Conseil engage les États Membres à apporter un appui sur le plan de la sécurité à la Police nationale d'Haïti par la mise en place d'une force spécialisée, prenant acte des appels à l'aide répétés lancés par Haïti à la communauté internationale. Dans le cadre du renouvellement du mandat, le Secrétaire général est également prié de soumettre un rapport écrit décrivant tous les moyens par lesquels l'ONU peut améliorer la situation en matière de sécurité en Haïti. Il peut s'agir d'une opération de maintien de la paix, de formation de la police ou d'une force multinationale non onusienne.

Les États-Unis attendent avec impatience les recommandations du Secrétaire général sur la manière d'y parvenir le plus efficacement possible. Nous sommes également satisfaits que le mandat renforcé vise à répondre aux difficultés humanitaires et politiques d'Haïti. Nous comptons sur la coopération du BINUH avec le Gouvernement et les autres parties prenantes pour faire face à ces crises, qui aggravent les problèmes de sécurité actuels.

Soyons clairs : notre travail est loin d'être terminé. L'adoption de cette résolution renouvelant le mandat est une étape positive, mais nous devons faire plus. Les États-Unis continueront de travailler avec le BINUH, le Gouvernement haïtien et la communauté internationale pour faire avancer les choses et aider le peuple haïtien à s'assurer un avenir plus juste et plus pacifique. Nous invitons tous les membres du Conseil et tous les États Membres à se joindre à nous.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : À l'heure où nous parlons, Haïti est enlisé dans une multitude de crises politique, sécuritaire, humanitaire et de développement, et la situation continue de se détériorer. Au cours des récents débats du Conseil, les membres du Conseil et les pays de la région ont exprimé leur profonde inquiétude face à la situation en Haïti. Tous espèrent que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pourra mieux s'acquitter de son mandat et que la communauté internationale et l'ONU fourniront un appui et des services accrus à Haïti.

La Chine partage ces préoccupations et ces aspirations. Grâce aux efforts conjoints des membres du Conseil, dont la Chine, la résolution 2692 (2023), qui vient d'être adoptée, envoie un message positif signalant que la communauté internationale aidera Haïti à trouver une solution dirigée et contrôlée par les Haïtiens et appuiera le BINUH pour qu'il joue un rôle plus important dans l'amélioration de la situation dans le pays.

La solution fondamentale à la crise haïtienne réside dans l'avancement du processus politique. La résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil appelle toutes les

parties haïtiennes à participer à un dialogue inclusif, à parvenir au consensus le plus large possible sur les modalités de la transition politique et à établir un calendrier et une feuille de route pour la tenue d'élections libres, régulières et crédibles dans les plus brefs délais.

Comme y appelle la résolution 2692 (2023), nous invitons toutes les parties et factions en Haïti à assumer véritablement leurs responsabilités et à promouvoir le processus politique en tenant compte de l'urgence de la situation, et à agir dans l'intérêt fondamental du pays et de sa population.

Le plus urgent, pour régler la crise en Haïti, est de stabiliser les conditions de sécurité. L'afflux massif en Haïti d'armes et de munitions provenant de l'étranger contribue résolument au caractère endémique de la violence en bande organisée, et il ne servira à rien d'appuyer la Police nationale d'Haïti si cet afflux n'est pas enrayé. À la demande insistante et répétée de la Chine, la résolution que nous venons d'adopter engage vivement les États à cesser sans retard la fourniture d'armes et de munitions aux bandes haïtiennes et à leurs soutiens, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme au trafic et à la contrebande d'armes. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à appliquer cette résolution avec sérieux, à faire preuve de détermination et de volonté politiques lorsqu'ils examineront la prorogation de la résolution 2653 (2022), et à prendre une décision formelle et juridiquement contraignante à cet égard.

Un moyen efficace de venir à bout de la crise en Haïti réside dans le soutien de la communauté internationale. La résolution qui vient d'être adoptée prie le Secrétaire général de soumettre au Conseil un rapport décrivant toute la gamme des possibilités d'appui que pourrait fournir l'ONU à Haïti. La Chine, qui est favorable à ce que l'Organisation apporte une aide accrue à Haïti, a toujours pensé que la clef du problème haïtien se trouvait entre les mains du peuple haïtien. La présence longue de plus de 30 ans de l'ONU en Haïti montre que les solutions rapides importées de l'étranger échouent bien souvent à produire des résultats à long terme et ne sont pas à même d'aider Haïti à sortir véritablement de la crise. Avant de passer à l'étape suivante, l'ONU doit tirer tous les enseignements du passé, écouter attentivement les vues de toutes les parties et prendre pleinement en compte les souhaits du peuple haïtien.

M. Marquardt Bayer (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil espère que le mandat nouvellement adopté fournira au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) des ressources financières accrues et les moyens

nécessaires pour apporter un appui efficace à Haïti. Nous saluons les efforts inlassables de l'Équateur et des États-Unis, pays rédacteurs de la résolution 2692 (2023), ainsi que la mobilisation des membres, qui ont abouti à un résultat équilibré et constructif.

Tout au long des négociations, le Brésil a eu pour principal objectif de mobiliser les efforts pour aider Haïti à venir à bout de sa crise économique, sécuritaire et politique. Nous avons toujours souligné l'importance de rehausser la sécurité, les capacités et les ressources du BINUH de sorte qu'il soit en mesure de s'acquitter de son mandat. Nous saluons les résultats obtenus à cet égard. Renforcer les capacités du BINUH d'accompagner les efforts déployés par les autorités nationales pour protéger les enfants et pour prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre marque également une amélioration notable. Des mesures supplémentaires pour prévenir le trafic et le détournement illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions pourraient elle aussi être cruciales pour enrayer l'escalade de la violence.

Dans les jours et les mois à venir, la situation en Haïti doit rester au premier plan de nos préoccupations. Le Conseil doit suivre de près l'évolution sur le terrain tandis qu'il envisage d'éventuelles nouvelles mesures. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui décrira toute la gamme des possibilités d'appui que pourrait fournir l'ONU pour améliorer les conditions de sécurité en Haïti. Toute l'assistance possible en matière de sécurité doit être apportée, correspondre pleinement aux besoins et aspirations du peuple haïtien et être conçue en étroite collaboration avec tous les acteurs compétents du pays.

La viabilité politique et l'efficacité à long terme de cette aide à la sécurité dépendront de la volonté des principales parties prenantes haïtiennes de mettre de côté leurs divergences pour remédier collectivement aux causes profondes des nombreuses difficultés auxquelles se heurte le pays, en particulier la pauvreté, les inégalités et l'instabilité. Seuls des échanges sincères et un esprit de compromis permettront de parvenir à des solutions dirigées par les Haïtiens.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de l'appui qu'a reçu la résolution 2692 (2023), déposée par l'Équateur et les États-Unis, qui proroge et renforce le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Je tiens également à saluer le concours précieux et constructif de tous les membres du Conseil de sécurité, au moment où Haïti en a le plus besoin.

Nous espérons que cette adoption unanime enverra un message clair et net aux chefs et aux membres des bandes organisées et gangs qui sévissent en Haïti. Nous invitons le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au BINUH à veiller à une communication stratégique à cet égard.

La résolution exhorte tous les acteurs pertinents, notamment ceux qui ont la capacité d'influencer les groupes armés, à cesser de bloquer le ravitaillement des marchés locaux et de dégrader les sources d'alimentation, compte tenu de la crise d'insécurité alimentaire aiguë que connaît Haïti. L'accent y est par ailleurs davantage mis sur l'accès humanitaire et la protection du personnel humanitaire. Elle fait également de la protection de l'enfance une question transversale et prioritaire et elle intègre les efforts déployés dans le cadre du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité. Elle double quasiment, le faisant passer de 42 à 70, le plafond des effectifs exerçant les fonctions de conseillers pour les questions de police et pour les affaires pénitentiaires, sous la direction d'un chef de la police civile des Nations Unies, et elle demande au BINUH d'intensifier les moyens sur le plan de l'appui et de la sécurité pour permettre à son personnel de se déplacer afin de s'acquitter de son mandat.

Les dispositions portant sur les outils de lutte contre le trafic d'armes et sur le processus politique ont été renforcées. Enfin, le Conseil s'y prononce sur la demande, faite par le pays, d'une force spécialisée pour aider la Police nationale d'Haïti. Qui plus est, le Secrétaire général est prié de soumettre un rapport sur toute la gamme des possibilités d'appui à la sécurité que pourrait fournir l'Organisation, y compris la possibilité d'une opération de maintien de la paix.

Nous avons franchi d'importants paliers, mais il ne s'agit pas de l'objectif final, plutôt de fondations solides sur lesquelles nous pouvons nous appuyer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni est heureux d'avoir voté pour la résolution 2692 (2023), laquelle proroge et renforce le mandat présidant à l'action vitale que mène l'Organisation en Haïti.

Il est particulièrement bienvenu que cette résolution donne au Conseil la possibilité de répondre à la demande d'appui à la sécurité faite par Haïti, sur fond de détérioration marquée des conditions économiques, politiques, humanitaires et sécuritaires.

La semaine dernière (voir S/PV.9368), le Conseil a entendu des témoignages poignants de la société civile et de la région sur les effroyables violations des droits humains que commettent des bandes en Haïti. Les violences sexuelles liées au conflit se sont notamment multipliées ces derniers mois et, tragiquement, les citoyens ordinaires ont de plus en plus de mal à vivre leur vie, à se déplacer librement ou à se rendre à l'école ou à l'hôpital.

C'est pourquoi le Royaume-Uni, comme d'autres, se félicite de cette résolution et attend avec intérêt d'examiner en temps voulu les options que présentera le Secrétaire général.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil, à savoir le Gabon, le Mozambique et mon pays, le Ghana.

Bien que nous soyons conscients du large appui que le Conseil vient d'accorder à la cause de la paix et de la stabilité en Haïti, nous sommes d'avis que l'on aurait pu et dû faire plus. Nous reconnaissons les efforts du Conseil pour renforcer le groupe du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) chargé des questions touchant à la police et aux services pénitentiaires et pour intensifier son appui stratégique et consultatif afin d'améliorer les moyens de formation et d'enquête de la Police nationale d'Haïti. Cependant, nous n'ignorons pas les limites du BINUH s'agissant de l'assistance qu'il peut fournir.

C'est dans ce contexte que, durant les négociations, les trois membres africains du Conseil ont cherché à obtenir du Conseil qu'il s'engage beaucoup plus clairement à répondre à la demande du Gouvernement haïtien en faveur d'un soutien aux processus engagés par les États Membres, notamment les États de la région, pour mettre sur pied une force de sécurité robuste afin d'aider la Police nationale d'Haïti à rétablir l'ordre public et la paix dans tout le pays. Nous pensons que la détérioration de la situation en Haïti oblige le Conseil à répondre par un soutien sans délai et précis lorsque le Secrétaire général présentera dans 30 jours le rapport que nous lui avons demandé.

Les défis auxquels Haïti est confronté ne sont toutefois pas insurmontables, comme en témoigne la résilience de son peuple. De fait, nous constatons des changements modestes mais néanmoins encourageants dans la dynamique de la situation et nous nous félicitons du rôle de soutien que les États de la région et la Communauté des Caraïbes ont endossé. Cela nous conforte dans l'idée que si nous travaillons de concert et avec célérité, nous pouvons aider le peuple haïtien à régler les problèmes humanitaires, politiques et sécuritaires auxquels il est confronté.

Nous remercions donc les corédacteurs, l'Équateur et les États-Unis, d'avoir permis l'adoption à l'unanimité de la résolution 2692 (2023), qui octroie au BINUH des capacités continues afin que l'ONU puisse prêter main-forte au peuple haïtien à travers sa mission de bons offices. Même si la résolution ne répond pas entièrement à tous les besoins immédiats du peuple haïtien, elle trace la voie à suivre pour que toutes les parties prenantes parviennent à un accord sur un processus politique démocratique et avancent vers une solution à la crise qui soit dirigée et contrôlée par les Haïtiens.

Le Gabon, le Ghana et le Mozambique saisissent cette occasion pour encourager tous les pays amis de la région et au-delà à maintenir leurs efforts et leur soutien à Haïti, en particulier en faveur des processus politiques et du rétablissement de l'ordre public. Nous demandons instamment au Conseil de garder la situation en Haïti au premier rang de ses préoccupations. Nous devons faire tout notre possible pour aider le peuple haïtien et son gouvernement à restaurer les fondements glorieux et historiques de leur État.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : En votant pour la résolution 2692 (2023), les Émirats arabes unis ont réaffirmé leur appui total au Bureau intégré des Nations unies en Haïti et au rôle qu'il joue pour aider Haïti à retrouver le chemin de la paix et de la stabilité.

La violence effroyable qui a cours actuellement, y compris les informations abominables concernant les violences sexuelles et fondées sur le genre que les gangs armés font subir à la population haïtienne, reste totalement inacceptable. Les problèmes de sécurité et la situation politique du pays doivent être traités simultanément. Tandis que le Conseil de sécurité poursuit ses discussions sur la meilleure façon de réagir à la détérioration de la situation en matière de sécurité, nous appelons une fois de plus toutes les parties prenantes concernées à œuvrer en faveur d'un dialogue inclusif et inter-haïtien pour un règlement politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens. Cela reste indispensable pour le bien du peuple haïtien et de l'ensemble de la région. Nous nous félicitons par conséquent que la résolution reconnaisse davantage le rôle important des pays et des organisations de la région, notamment la Communauté des Caraïbes, pour accompagner Haïti sur la voie de la stabilité et de la sécurité.

Haïti reste un des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Le mois dernier encore, les tremblements de terre qui ont frappé le pays ont été suivis de pluies diluviennes et

d'inondations. Les répercussions des changements climatiques ont aggravé la situation alimentaire, hydrique et humanitaire déjà désastreuse, détruisant des infrastructures critiques et empêchant les acteurs humanitaires d'atteindre ceux qui en ont le plus besoin. Nous nous félicitons donc de l'inclusion dans la résolution d'un paragraphe proposé par les Émirats arabes unis qui reconnaît que les effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles exacerbent la situation humanitaire en Haïti, alimentant ainsi l'instabilité. Nous saluons l'approche constructive des corédacteurs sur cette question cruciale et sur l'ensemble du texte, qui s'est traduite par une adoption unanime aujourd'hui, signe d'unité du Conseil ô combien indispensable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Rodrigue (Haïti) : Le Gouvernement haïtien, par mon organe, se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2692 (2023) prorogeant jusqu'au 15 juillet 2024 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). C'est pour moi l'occasion d'exprimer la gratitude de la délégation haïtienne aux membres du Conseil de sécurité pour les efforts consentis en vue de faire avancer le dossier d'Haïti.

Nous nous félicitons du renouvellement du BINUH et de l'élargissement de son mandat, qui prend en compte la nouvelle réalité et les nouveaux défis qui se présentent au pays. Certaines avancées sont encourageantes. On peut, citer, entre autres : le renforcement de l'unité Police du Bureau, l'appel lancé à la coopération entre les États Membres pour prévenir le trafic et le détournement d'armes illicites, l'appel aux États Membres à contribuer au Panier de fonds pour l'assistance sécuritaire et à fournir un support sécuritaire à la Police nationale. Il y a lieu d'espérer que des ressources suffisantes seront mises à la disposition du BINUH, pour exécuter ses tâches de façon efficace et efficiente.

La prorogation du mandat du BINUH constitue certes un pas dans la bonne direction. Mais elle ne saurait, à elle seule, suffire pour aider le Gouvernement à faire face au défi sécuritaire que connaît Haïti. Il nous faut converger les synergies et trouver des idées innovantes qui répondent à la situation complexe, en vue d'arriver à l'envoi de l'assistance internationale robuste tant attendue pour appuyer les efforts de la Police nationale d'Haïti dans sa lutte contre les gangs lourdement armés. À cet égard, nous sommes reconnaissants à tous les pays qui veulent contribuer à répondre à la demande du Premier Ministre, S. E. M. Ariel Henry.

Le contexte en Haïti n'a pas changé. Le quotidien des Haïtiens est toujours marqué par les enlèvements, la violence des gangs, l'augmentation des besoins humanitaires à travers tous les départements du pays. Selon les enquêtes des organisations des droits humains, pas moins de 563 personnes ont été victimes de mort violente dans la région métropolitaine de Port-au-Prince pour le premier semestre de l'année 2023. Plus de 260 personnes ont été enlevées de leur domicile ou dans des lieux publics.

Aujourd'hui en Haïti, tous les regards sont tournés vers cette importante séance du Conseil de sécurité.

La population attend une décision concrète relative au déploiement d'une force internationale. Tel n'a pas été le cas. Et la déception doit être grande. C'est donc l'occasion, en guise de conclusion, de reprendre les mots du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, S. E. M. Jean Victor Génésus, lors de la séance du 6 juillet dernier :

« L'action du Conseil de sécurité est décisive pour faire renaître l'espoir en Haïti et permettre au peuple haïtien [...] d'espérer un lendemain meilleur. » (*S/PV.9368, p.22*)

La séance est levée à 10 h 30